

éditorial

Le choc des idées, le poids des maux

L'Association des Archivistes Francophones de Belgique constitue une grande famille dont les réalisations passées et à venir sont le reflet d'un travail collectif. Au-delà de nos différences et parfois de nos divergences, il convient de continuer à se réunir, à échanger nos idées et à travailler dans une optique constructive en dégagant des consensus qui, loin d'être mous, permettent d'avancer dans les propositions et les projets.

Loin d'être un long fleuve tranquille, la vie de l'association a été marquée par deux lignes de fractures ces derniers mois : le recours contre le décret flamand sur les archives et la mise en place, à l'initiative des Archives générales du Royaume, d'une équipe d'archivistes volants pour aider les administrations communales dans la gestion de leurs archives.

Le recours contre le décret flamand sur les archives était-il fondé ? Une très large majorité des membres a suivi les arguments du Conseil d'administration et c'est heureux. Les archivistes ne peuvent continuer à se targuer d'être des vecteurs et des garants de la démocratie - comme le pré-

conise la Déclaration universelle sur les archives adoptée par l'Unesco - s'ils se montrent incapables de passer aux actes. Dans notre métier, joindre le geste à la parole ou à la réflexion constitue plus que jamais une nécessité voire une obligation. Ne l'oublions pas.

En ce qui concerne l'équipe des archivistes « communaux » volants, une crainte bien fondée existait : celle de voir certains édiles communaux renoncer, en ces temps de difficultés budgétaires grandissantes, à l'organisation de services d'archives, au profit d'un prestataire de service compétent et bien moins onéreux. Réalité, chimère, ombre dans la nuit ? Qu'importe ! Il convenait de mettre les différents interlocuteurs autour de la table et de trouver une solution satisfaisante pour tous. Laquelle ? Des archivistes volants pour les petites communes qui ne peuvent investir dans un service permanent et performant d'une part et une pression accrue de l'association sur celles qui, compte tenu de leur taille, se doivent d'investir dans un service d'archives et de gestion de l'information de l'autre. Dans les deux cas, la responsabilisation et la

sensibilisation des mandataires communaux font partie de nos principaux chevaux de bataille. Dans les deux cas, une écoute et un respect mutuels au sein de la profession sont indispensables. Ne l'oublions pas.

Chacun doit prendre ses responsabilités et le rôle de notre association est aussi de mettre chacun devant celles-ci. C'est également dans cette optique que différentes actions ont été menées ces dernières années et nous commençons à en récolter les premiers fruits. Ainsi, afin de compléter le puzzle de la législation archivistique fédérale, la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de légiférer prochainement pour les compétences qui sont les siennes en matière d'archives. Au cours de cette année 2011, elle a fait appel à nous afin de bénéficier de notre expérience. Nous nous en félicitons : nous ne remuons pas que du vent !

Le rôle de mouton noir est parfois difficile à porter... Mais nous l'assumons et le revendiquons !

Les membres du Conseil d'administration

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

L'AAFB ET SES AMI(E)S. Rejoignez-nous sur nos pages Facebook : <http://fr-fr.facebook.com/people/Aafb-Asbl/100001703216418> et <http://fr-fr.facebook.com/pages/Association-des-Archivistes-Francophones-de-Belgique-asbl/174098882613596>.



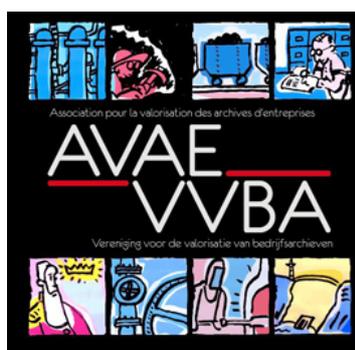
DU SANG NEUF POUR L'ASSOCIATION ! Catherine Thomas et Camille Vanbersy ont montré la voie en s'investissant dans la gestion de nos pages Facebook et dans la préparation d'*Info-AAFB*. La pérennité de l'association passe par l'implication - quel qu'en soit le degré - de ses membres. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe en place !

LES COTISATIONS POUR 2012. Leur montant est toujours fixé à 25€ pour les membres individuels (5€ pour les étudiants ainsi que les demandeurs d'emploi) et à 75€ pour les personnes morales et associations de fait. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2012, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

LES PROJETS ET ANNONCES DE NOS MEMBRES

Le nouveau bulletin d'informations des *ARCHIVES DE L'ÉTAT EN BELGIQUE* est consultable sur www.arch.be.

Les archives personnelles interpellent et feront l'objet de plusieurs rencontres de par le monde en 2012. Fidèles à leur vocation de rencontre, d'information, de partage d'expériences et de formation primaire pour les étudiants et continuée pour chaque professionnel, les Journées des *ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN-LA-NEUVE* vous proposent, les 19 et 20 avril prochains, un programme conjoignant une réflexion de fond et l'analyse de toutes les opérations concernées par ces documents à maints égards particuliers. Comment comprendre la montée en puissance des archives personnelles, les motivations de leurs producteurs et les attentes de ceux qui cherchent à les explorer ? En quoi consistent-elles ? Comment les collecter et les recevoir alors qu'elles échappent aux règles bien établies des versements obligatoires ? Quelles procédures sont-elles le mieux à même de les décrire et inventorier ? Comment les valoriser efficacement ? Et pour tout cela, quelles sont les pistes de collaboration ? Le programme définitif et les modalités d'inscription seront en ligne dès le 2 janvier 2012 sur <http://www.uclouvain.be/archives.html>.



Le site internet de l'*ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DES ARCHIVES D'ENTREPRISES (AVAE)* continue de s'enrichir. Il compte désormais 15 inventaires d'archives mis en ligne au format PDF et une nouvelle page

« Rapports annuels d'entreprises » contenant les rapports annuels d'entreprises belges téléchargeables en format PDF. A visiter sur <http://www.avae-vvba.be>.

Vie privée et recherche historique. Le 25 novembre 2011, le *CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION GUERRE ET SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES (CEGES)* organisait un séminaire spécial et présentait le récent vade-mecum de la Commission de la protection sur la vie privée sur ce thème. Celui-ci peut



Coll. CEGES

être consulté sur http://www.cegesoma.be/docs/media/Acquisit_Projets/Vad_RechercheHistorique_nov2011.pdf.



Coll. Mundaneum

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de valorisation de ses collections, le **MUNDANEUM** recherche des stagiaires et des bénévoles pour travailler sur la presse française, anglaise et allemande conservée par le Musée international de la presse. Le travail comporte deux aspects. Le premier est l'identification de thèmes particuliers, en lien avec les autres fonds du Mundaneum et les projets futurs. Le second est l'encodage des titres dans la base de données Pallas. Intéressé(e) ? Contactez sans tarder Raphaële Cornille (+32 (0)65 31 66 63 - raphaele.cornille@mundaneum.be).

COUPS D'ŒIL SUR...

Un livre blanc pour les archives d'architecture

par Lamya Ben Djaffar, Cellule architecture, Fédération Wallonie-Bruxelles (lamya.bendjaffar@cfwb.be)

Il y a cinq ans, le Service du Patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles soutenait, par une convention de recherche, la réalisation d'un Guide des sources d'archives d'architecture XIX^e & XX^e siècles en Communauté française Wallonie Bruxelles, une initiative de l'ISACF La Cambre (aujourd'hui Faculté d'architecture La

Cambre-Horta/ULB). Cette recherche a permis d'identifier près de 150 lieux qui conservent des archives d'architecture mais également de dresser un premier état des lieux de la situation des archives d'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Organisé les 24 et 25 février en partenariat avec des institutions régionales et universitaires, le colloque « Les archives d'architecture : quelle politique en Communauté française ? » clôturait cette recherche et avait pour objectifs d'évaluer la situation des archives d'architecture, de fédérer les acteurs, d'identifier les questions spécifiques en la matière, de s'informer des pratiques et des expériences qui existent en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif était, plus spécifiquement, de nourrir la réflexion sur des Lignes directrices d'une politique publique en matière d'archives d'architecture en vue de la publication d'un « Livre blanc », édité par la Cellule architecture et le Service du Patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la Faculté d'architecture La Cambre-Horta/ULB.

Après un état des lieux consacré à la situation des archives d'architecture en Communautés française et flamande et au niveau fédéral, la première journée du colloque s'est centrée sur les questions spécifiques en matière de droits d'auteur et de conservation. La matinée du 25 février a été consacrée au point de vue des institutions et centres qui conservent des archives d'architecture ainsi qu'aux utilisateurs. Le colloque s'est clôturé par un échange de bonnes pratiques en donnant la parole à des représentants d'institutions étrangères.

Sur base des interventions et des remarques formulées par les orateurs et le public lors du colloque, une deuxième rencontre s'est déroulée le 30 septembre afin de débattre



Coll. FWB

des propositions de recommandations à adresser aux publics cibles concernés par la problématique des archives d'architecture : le monde politique, l'enseignement et la recherche, les administrations publiques, les centres d'archives privées, les architectes et le citoyen. Les réflexions et conclusions énoncées par les trois groupes de travail (La Discipline : Recherche-Enseignement-Profession ; Les archives d'architecture dans les administrations publiques ; Les archives d'architecture dans les centres d'archives privées) sont en cours de rédaction et seront envoyées prochainement aux participants. Elles introduiront le Livre blanc sur les archives d'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles, ouvrage qui s'inscrit dans la continuité du premier « Livre blanc de l'architecture

contemporaine en Communauté française. Qui a peur de l'architecture ? » publié en 2004. Il comprendra les interventions des orateurs étrangers qui resitueront également leur centre ou institution dans le cadre de la politique et du paysage culturels de leur pays. Les autres interventions seront reprises intégralement ou partiellement. L'ouvrage sera complété par deux textes inédits : l'un confié à Maître Henrotte qui problématisera la question du droit d'auteur et l'autre, rédigé par Jean-Louis Genard qui introduira les recommandations par un article sur la naissance d'un champ spécifique, celui de la culture publique des archives d'architecture. La parution de la publication est prévue pour le mois de mai 2012.

Les archivistes... Patrimoniaux ou contemporains ?

par Sylvie Clair, archiviste de la Ville de Marseille
(sclair@mairie-marseille.fr)

Doit-on opposer archivistes patrimoniaux et archivistes contemporains ? Certains archivistes considèrent le travail sur les actes anciens comme un exercice noble et assimilent celui sur les documents contemporains à un travail peu intéressant et ne nécessitant pas de compétences très élevées. D'autres, au contraire, considèrent les tenants du patrimoine comme des gens d'une autre époque bien poussiéreuse et dépassée. Ce débat est à mon avis non seulement infondé mais au final néfaste. Il oppose en effet stérilement des membres d'une profession à la fois unique et variée.

Elle est unique car les fondamentaux qui nous rassemblent nous distinguent sans conteste possible des autres professions. Pour n'en citer que quelques-uns, j'évoquerai le fait que, à la différence des documentalistes auxquels on a souvent tendance à nous assimiler, nous ne constituons pas un matériau pour les seuls chercheurs d'aujourd'hui mais aussi pour ceux de demain. A la différence des documentalistes encore, mais à l'instar des archéologues, un document isolé est pour nous de peu d'intérêt. Le contexte de production, de provenance, est un élément majeur de notre travail et de notre réflexion. Elle est variée par la diversité des matériaux d'archives, et par l'ensemble des compétences qui sont mises en œuvre pour remplir les différentes missions qui nous incombent.

Pour évoquer mon parcours personnel, je dirai que je suis latiniste, archiviste-paléographe, issue d'une formation traditionnelle en France. Je considère toutefois que mon métier s'étend de la charte médiévale au document électronique. Les compétences que j'ai acquises au cours de mes études sur les archives anciennes sont aisément transposables aux documents les plus contemporains, j'en fais quotidiennement l'expérience.



En effet, à quoi servons-nous sinon à constituer le patrimoine de demain ? Comment imaginer un archiviste, adepte fanatique d'un présent perpétuel, qui ne s'occuperait que des documents produits ces dix ou vingt dernières années et détruirait systématiquement ceux arrivés à cette échéance ? L'archiviste du contemporain transformé en gestionnaire de l'éphémère ne serait plus qu'un schizophrène voué à l'autodestruction. Imagine-t-on à l'inverse un archiviste décidant qu'au-delà par exemple de la Seconde Guerre mondiale, tout est à pilonner ?

Marie-Anne Chabin, une intervenante au colloque « L'archiviste dans la cité », organisé par la section des archives municipales de l'association des archivistes français et dont les actes viennent de paraître (*Gazette des Archives*, n°222), insiste sur le fait que,

selon elle, il existe bien « deux métiers liés aux archives », et va jusqu'à affirmer « les deux fonctions d'archivage [...] sont dissociables et il faut les dissocier si on veut les articuler ». Si je comprends cette opinion, je ne la partage pas vraiment : le danger de la dissociation est la séparation ; l'articulation n'est jamais acquise. En cas de séparation, qui s'en chargerait ?

S'il est vrai qu'un service d'archives qui dispose de moyens en personnel va naturellement spécialiser certains agents dans le travail lié aux archives contemporaines, il va tout aussi bien, quand cela lui est possible, en spécialiser d'autres dans l'action culturelle, voire dans d'autres fonctions (conservation préventive, collecte d'archives privées, etc.). Mais prenons l'exemple de petites communes où, lorsque la fonction archives est confiée à un agent, celui-ci peut se trouver seul ou quasiment. Ne lui arrive-t-il jamais de répondre à la demande d'un chercheur ou d'un curieux, voire de lui-même mettre en valeur des documents qu'il conserve et qui ne sont d'ailleurs pas, quelle que soit la taille de la commune, forcément ultra contemporains ? Cet archiviste est-il condamné au dédoublement de personnalité ?

Pour revenir à ce colloque, Marie-Anne Chabin distingue formellement « deux objectifs, deux enjeux, deux publics, deux métiers, deux fonctions », l'une « pour l'institution », l'autre « pour la population ». Or n'est-ce pas de la volonté de l'institution que découle la conservation « des sources de la mémoire communale » ou autre ? La population n'a-t-elle pas de son côté besoin de recourir à des documents authentiques pour établir la preuve de ses droits ? L'institution publique, qu'elle soit municipale ou autre, n'existe pas en elle-même ni pour elle-même mais bien pour gérer les intérêts d'une population...

Qu'est-ce qu'un archiviste, si contemporain soit-il ? Si c'est celui qui collecte, traite, conserve, met à disposition les documents que produit l'institution à laquelle il appartient, il rejoint en cela exactement ce que faisaient ses prédécesseurs, qu'ils aient vécu au XII^e, au XVI^e ou au XVIII^e siècle. Si un archiviste qui récolte des documents du XX^e siècle trouve dans ces dossiers des éléments du siècle précédent, il les traite comme les autres. Alors, certes, la dimension « mise en valeur » tourne souvent autour du patrimoine. Mais pas seulement ! La mise en valeur ne se borne en effet pas aux expositions. Il suffit d'avoir, par exemple au cours des journées du patrimoine, mesuré l'intérêt porté par le public à la présentation d'un service d'archives, lorsqu'on lui explique la dimension citoyenne de notre métier, les enjeux du tri et de l'élimination, voire de l'archivage des nouveaux supports et de la construction de la mémoire de demain...

D'ailleurs, à trop vouloir différencier valeur patrimoniale et valeur juridique des documents, on perd de vue que même pendant leur durée de vie administrative, les documents ont également une dimension culturelle ou sociétale autre. L'analyse faite par un journaliste d'investigation à partir des documents d'affaires en cours et qui n'ont bien évidemment pas été conçus pour servir de matériau au dit journaliste en est une illustration.

Séparer voire opposer les notions d'archivage contemporain et autres *records managements* et d'archives patrimoniales me semble dangereux à terme pour les documents eux-mêmes. Comment en effet être certain que le passage d'une catégorie à l'autre se fera sans heurt et sans perte ? Au XIX^e siècle et au début du XX^e, des fonds entiers ont disparu du fait du hiatus existant alors entre les producteurs de documents et l'archivage. Certes, personne ne s'occupait alors de l'archivage contemporain. Mais qu'advierait-il si les deux archivistes, du contemporain et du patrimonial, se tournaient le dos ?

Enfin, ne nous leurrions pas : en France, si l'archiviste a vu ses compétences reconnues (je renvoie aux actes du colloque cités ci-dessus et à l'intervention de Stéphane Capot, qui précise que 86% des archivistes communaux et intercommunaux ont désormais une formation universitaire), c'est bien à la création de la filière culturelle qu'il le doit. Lui dénier cette dimension culturelle quel que soit le domaine dans lequel il l'exerce serait à mon sens un formidable retour en arrière. Heureux métier où l'on peut passer du parchemin à l'archivage électronique sans crainte de s'y perdre, puisque les compétences de notre domaine, que nous sommes les seuls à posséder, nous le permettent.

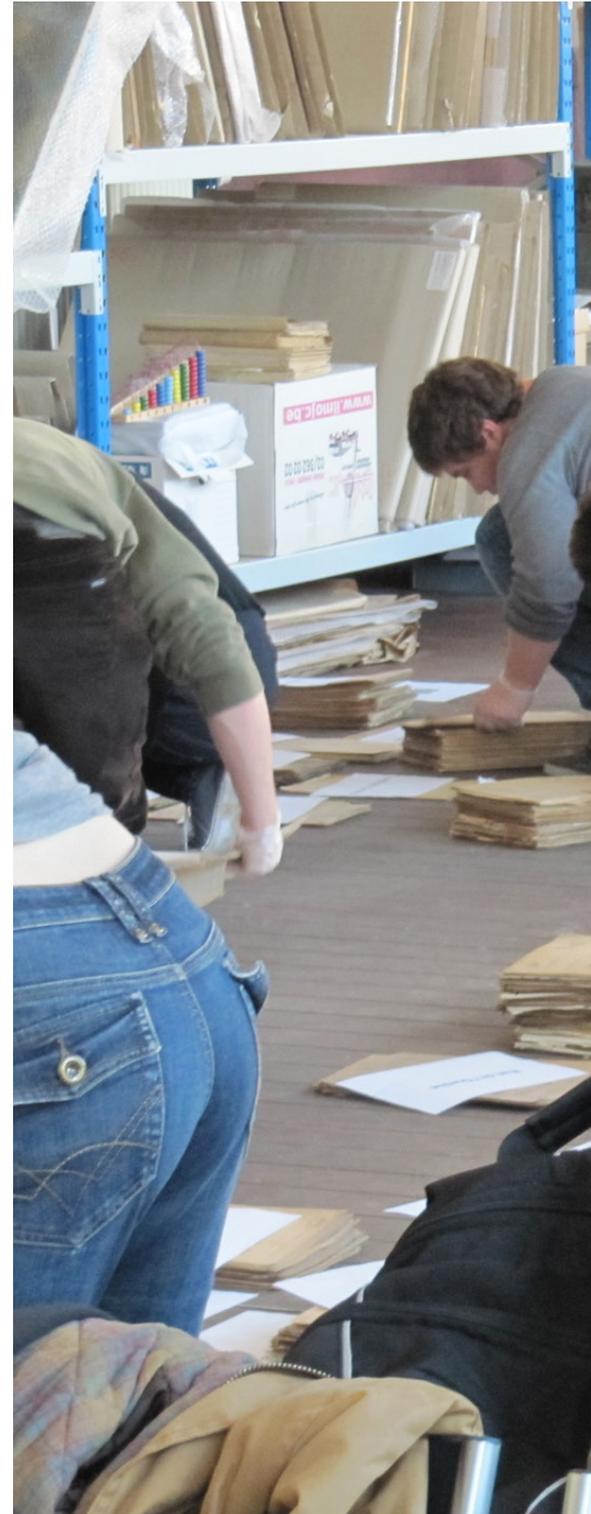
J'ai eu l'occasion d'entendre un adepte de ce sport expliquer que la plongée sous-marine était unique car elle seule permettait de se mouvoir en trois dimensions. Notre profession, à l'instar de la plongée sous-marine, n'est-elle pas l'une des rares à affirmer l'homme dans ses trois dimensions, le passé, le présent, l'avenir ? Plutôt que de nous opposer en des débats improductifs, reconnaissons que ce qui nous unit (en termes de compétence, haut niveau d'expertise, rigueur) est tellement plus fort que ce qui nous divise !

Commodo-incommodo à Molenbeek... C'est dans la boîte !



par Quentin Bilquez (qbilquez@molenbeek.irisnet.be) et Sven Steffens (ssteffens@molenbeek.irisnet.be), Archives communales de Molenbeek-Saint-Jean

Le service des Archives de la commune de Molenbeek-Saint-Jean n'est que depuis très récemment mis sur pied. Il a hérité d'une gestion hasardeuse des archives communales depuis plusieurs années, où aucune réelle coordination n'existait jusqu'à présent et où les différents services communaux étaient livrés à eux-mêmes quant à la question de la conservation de leurs documents. La situation est aujourd'hui en train d'évoluer dans le bon sens puisque la commune a pris les mesures qui s'imposaient, en engageant entre autres un archiviste temps plein et en projetant la construction d'un nouveau dépôt d'archives, qui devrait être opérationnel à l'horizon 2013. Mais avant cela un très gros effort de rangement, de classement, de nettoyage et de reconditionnement doit être fourni pour pouvoir permettre de déménager dans les meilleures conditions les archives communales qui sont aujourd'hui stockées dans des locaux peu adaptés. C'est dans ce sens qu'une collaboration, ponctuelle mais salutaire, a été mise en place entre les Archives de Molenbeek et la VUB par le biais du professeur Frank Scheelings sous la forme d'un exercice pour les étudiants en master en archivistique. Il s'agissait d'avoir, pour ces étudiants, un premier contact concret avec le monde des archives. La tâche n'étant pas des moindres puisque l'objectif fixé était de reclasser par nom de rue et reconditionner, l'ensemble de plusieurs milliers de dossiers commodo-incommodo de la période des années 1850 jusqu'aux années 1970. Il était également prévu de réaliser un inventariage des dossiers pour certaines rues. Bon nombre de dossiers étaient sales et non classés. Ce fonds, qui est non seulement d'une grande importance du point de vue historique, mais aussi du point de vue administratif, au regard du très riche passé industriel de Molenbeek, était jusqu'à présent complètement inexploitable. Entassé en vrac, mélangé avec des permis d'urbanisme, il était également intransportable en l'état. Décision fut donc prise de s'atteler à cette tâche. Le service des Archives a assuré en amont un important travail de préparation, d'une part le transport des dossiers vers des locaux plus adaptés afin de travailler dans de bonnes conditions et d'autre part l'organisation de l'exercice en lui-même, à commencer par des recherches sur l'histoire des permis d'environnement. Au passage une liste, la plus exhaustive possible de tous les noms de rues qui ont attestés dans la commune depuis le XIX^e siècle a été dressée. La phase active de l'exercice a été réalisée avec le concours de 25 étudiants motivés, sous la supervision du professeur Scheelings et du service des Archives. Durant la première journée, l'ensemble des dossiers ont pu être classés par noms de rue et par numéro de police. La seconde journée a été consacrée en matinée à l'inventariage des dossiers concernant la Chaussée de Gand, une des plus anciennes, mais également la plus longue artère de la commune ; l'après midi l'ensemble des dossiers ont été mis en boîte. Nous avons eu l'agréable surprise de constater que peu de dossiers en définitives avaient particulièrement souffert du temps et des moisissures. Au final, le fonds représente 237 boîtes pour un



métrage linéaire de plus de 33 mètres. Ainsi, un exercice pratique d'archivistique s'est révélé à la fois une expérience formative pour les participants qui l'ont manifestement beaucoup apprécié et une aide ponctuelle mais substantielle dans la mise en ordre d'une partie significative d'archives communales intéressant aussi bien les historiens que les propriétaires et promoteurs d'anciens bâtiments industriels en voie de réaffectation. Si le nettoyage et l'inventariage complets restent encore à faire, le fonds sous rubrique est redevenu consultable et est prêt pour le jour du déménagement vers le nouveau dépôt d'archives.

Les 21 et 28 octobre 2011, la salle qui accueillera le musée communal (www.momuse.be) était remplie d'étudiants et d'archives. Sur ces deux journées ont pu être menés à bien le classement, l'inventariage partiel et le reconditionnement du fonds commodo-incommodo, l'équivalent des permis d'environnement actuels.



NOUS AVONS LU POUR VOUS....

Le n° spécial 94 de *ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE BELGIQUE* vient de paraître. Il forme le tome 5 des Actes du 8^e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CERCLES FRANCOPHONES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE ET LV^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES CERCLES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE BELGIQUE, lequel s'est déroulé aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur du 23 au 31 août 2008. Le tome 5 reprend les textes des communications de la cellule 10 : Collecter, sauver et conserver : archives, musées et bibliothèques. Le volume s'ouvre sur une présentation du travail de la cellule, due à ses coordinateurs, Claude de Moreau de Gerbehaye, Pierre-Yves Kairis et Pierre Alain Tallier.

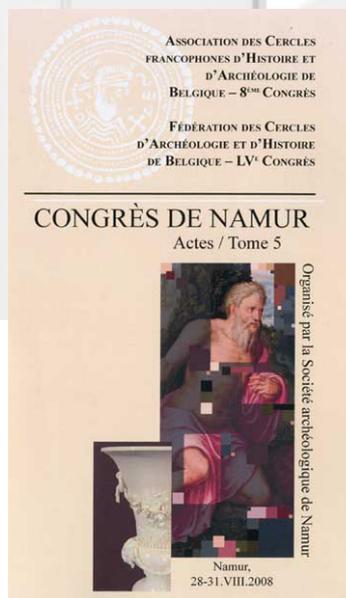
A la suite sont énoncées les deux résolutions émanant de la cellule et reprises par le Congrès. L'une concerne le patrimoine artistique de la région. L'autre touche les archives et les archivistes. Leur intérêt ne se démentant toujours pas, toutes les deux peuvent être reprises ici. Ainsi, au vu des désastres que continue à subir le patrimoine artistique de notre région, le Congrès demande aux autorités publiques responsables :

- une gestion plus cohérente du patrimoine immobilier et mobilier par le regroupement des compétences ;
- le retrait des œuvres d'art des cahiers des charges généraux des architectes au profit de cahiers des charges spécifiques rédigés par des professionnels compétents ;
- le traitement des œuvres d'art par des conservateurs-restaurateurs qualifiés.

L'autre résolution a été proposée par le président de notre association : considérant que les documents d'archives, sous toutes leurs formes et supports - du papyrus au téraoctet - sont à la fois

- fondement de droit des citoyens et des collectivités
- instruments d'administration
- mais aussi (et pas seulement) des éléments du patrimoine culturel
- et une des sources de la mémoire et de l'histoire ;

Considérant qu'une Association des archivistes francophones de Belgique est née récemment, en dehors de toute structure officielle ou privée, de la volonté de praticiens soucieux de coordonner leurs efforts, de mutualiser leurs expériences,



de nouer des contacts durables avec d'autres organismes poursuivant des finalités similaires dans d'autres aires et de promouvoir leurs activités comme une véritable profession ;

Considérant que cette association appuie les efforts menés depuis des décennies en faveur de la reconnaissance des archives, tant publiques que privées, comme un instrument suffisamment indispensable

- de la bonne gouvernance
- de la bonne administration
- et de la bonne gestion

pour mériter la considération des décideurs politiques et économiques, mais aussi des citoyens soucieux de la bonne santé de la démocratie et du refus du négationnisme ;

Le Congrès demande aux représentants des citoyens, aux autorités fédérales, fédérées, provinciales et locales, ainsi qu'aux responsables d'organismes politiques et sociaux, aux chefs d'entreprises, le monde académique, les chefs de familles au passé prestigieux et à tout autre détenteur ou propriétaire d'archives de soutenir concrètement les efforts des services d'archives, des archivistes, professionnels ou non, rémunérés ou bénévoles,

- par une action concertée de clarification législative réclamée depuis de nombreuses années
- pour obtenir des moyens d'action tels que des locaux et des capacités informatiques dignes de pays civilisés
- pour renforcer l'indépendance scientifique dans la définition des critères de conservation et d'élimination
- et pour rechercher des solutions à l'écoute de ce que la profession peut exprimer afin d'éviter des égarements coûteux, à l'heure où le « tout-numérique » a déjà démontré ses faiblesses aux mieux informés.

Archives et Bibliothèques de Belgique, n° spécial 94 = Congrès de Namur. 8^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique. LV^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. 28-31 août 2008. Actes, t. 5, Namur, 2011, pp. 1421-1704. Pour toute information complémentaire : congres2008@province.namur.be ou www.lasan.be.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET D'AILLEURS...

L'**UNESCO** approuve officiellement la **Déclaration universelle des Archives** ! Celle-ci, proposée par le Conseil international des archives, a été adoptée le 7 novembre 2011. En réflexion au Québec à partir de 2005, le texte a été développé au sein de la Section des associations professionnelles du Conseil international des archives. La déclaration a reçu son approbation unanime à Oslo en septembre 2010. Un important travail a ensuite été mené afin de voir cette déclaration adoptée par l'UNESCO. Ce texte présente les archives comme un patrimoine irremplaçable dont il faut préserver la valeur et le sens car elles sont, entre autres, utiles à une gouvernance fiable et transparente ainsi qu'à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. Le texte plaide pour un large accès aux documents. La déclaration reconnaît les caractères unique et essentiel ainsi que la diversité et la multiplicité des supports des archives. Elle affirme le rôle des archivistes et la responsabilité de tous dans ce domaine. Les signataires s'engagent dès lors à travailler pour l'adoption par les états de politiques et de lois concernant les archives. Ils s'engagent également pour une meilleure valorisation, une allocation de ressources tant pécuniaire qu'humaine adéquate, une conservation assurant l'authenticité et l'intégrité des archives. Ils promeuvent aussi un accès pour tous afin notamment de contribuer à la promotion de citoyens responsables. L'AAFB se réjouit d'avoir participé au processus d'approbation en sollicitant officiellement le soutien des représentants officiels auprès de l'UNESCO (<http://www.ica.org/6574/documents-de-rfrence/dclaration-universelle-des-archives.html>).

Le site internet du **Comité belge du Bouclier bleu** s'enrichit peu à peu. Rendez-lui visite sur <http://blueshieldbelgium.kikirpa.be>.

Donnez votre avis au **Conseil international des Archives** ! La question de l'accès aux archives a fait l'objet d'un important travail de l'ICA. Avant de proposer une version finale de ce texte lors de l'assemblée générale qui se tiendra à Brisbane en août 2012, celui-ci vous propose de vous pencher sur celle-ci. Rendez-vous sur <http://www.archivistes.org/L-ICA-attend-votre-avis>.

L'intégralité des cours du **Portail international des Archives francophones (PIAF)** sont disponibles en format PDF, téléchargeable et imprimable. Rendez-vous sur <http://www.piaf-archives.org>.

La **Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezenen (VVBAD)** nous propose un nouveau numéro de *Meta*. Rendez-vous sur <http://www.vvbad.be/meta/meta-nummer-2011-9>.

IN MEMORIAM

Le 5 octobre 2011 disparaissait Françoise Ladrier, veuve de Philippe Jacquet. Elle exerça une longue carrière aux Archives de l'Etat à Saint-Hubert et à Namur. Sa production scientifique, historique et archivistique, souvent utilisée par ses confrères, restera une ressource importante de la recherche historique.

VOTRE COLLABORATION

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc) pour le prochain *Info-AAFB* ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplanq et Camille Vanbersy (courriel : infoaafb@archivistes.be).

Info-AAFB

Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehave
 Coordination : Thierry Delplanq et Camille Vanbersy
 Comité de lecture : Thierry Delplanq, Claude Depauw, David Guilardian et Daniel Van Overstraeten
 Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).
 La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.



Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2012, soit 25 € / 5 € (étudiants - demandeurs d'emploi) sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2012, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

.....

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB.

et verse sa cotisation 2012, soit 75 €, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2012, dénomination de l'institution ou association).

Signature